

Paris, le 29 septembre 2025

## L'Assemblée Générale de l'UNIRS pour 2025 aura lieu le mercredi 10 décembre 2025, de 9h30 à 16h30

**Nous tiendrons notre assemblée générale 2025 dans les locaux de l'Union syndicale Solidaires.** Pour tenir compte des difficultés diverses rencontrées par des structures éloignées pour venir sur Paris pour un aller-retour sur la journée, **nous prévoyons 2 façons de participer à cette AG :**

- **Soit physiquement** dans les locaux de Solidaires (grande salle au rez-de-chaussée) 31 rue de la Grange aux Belles – 75010 Paris (M° Colonel Fabien ou Gare de l'Est ou République). La grande salle permet d'accueillir sans difficultés notre assemblée générale au niveau des présences constatées au cours des dernières années. Accueil à compter de 9 heures. Nous commencerons nos travaux à 9 h 30.
- **Soit en visioconférence.** (Les coordonnées seront fournies aux camarades qui auront fait part de leur participation en visio).

**Nous souhaitons un maximum de participation physique, pour les personnes qui ont la possibilité de venir au local, sachant que c'est tout de même ainsi que les échanges sont les meilleurs.**

### Ordre du jour proposé :

**Matin**, après la désignation de la présidence de séance :

Rapport sur les activités de l'UNIRS et des retraités et retraitées de Solidaires depuis l'AG du 12 décembre 2024 :

- Activité du C.A. et du secrétariat de l'UNIRS.
- Les actions et mobilisations engagées par l'UNIRS et par l'inter-organisation des neuf organisations.
- État des lieux de notre développement.
- Discussion et débat sur nos activités, nos progressions, nos échecs, nos insuffisances, les améliorations à apporter, etc. (Intervention d'une personne au nom de chaque délégation présente à l'AG). Vote sur le Rapport d'activité.

Discussion, débat et vote sur une Motion d'orientation qui sera adressée le 13 octobre, avec retour des amendements avant le 13 novembre, date à laquelle un CA statuera sur les intégrations et renvois vers les AG.

Rapport de trésorerie, rapport de la commission de contrôle et vote sur le Rapport de trésorerie.

.../...

De 12 h 30 à 14 h 00, pause déjeuner. Pour les personnes présentes physiquement, apéritif et buffet-repas pris sur place.

### **Après-midi :**

**Élection des membres du Conseil d'Administration de l'UNIRS.** Les camarades qui souhaitent participer aux réunions et aux activités du Conseil d'Administration en y représentant leur structure sont invité-es à se faire connaître au secrétariat de l'UNIRS après leur désignation par leur structure (voir bulletin ci-dessous).

**Débat autour de la Sécurité sociale**, avec une camarade de la commission Protection sociale de l'Union syndicale Solidaires.

**Intervention d'un ou d'une camarade du Secrétariat National de Solidaires** sur l'actualité syndicale et sociale et sur l'actualité de Solidaires.

**Rappels sur le fonctionnement de l'AG** : le fonctionnement de l'AG est fixé par l'article 6 des Statuts de l'UNIRS et par l'article 5 du Règlement intérieur (*« chaque structure adhérente désigne ses délégués, à raison de 1 minimum, avec un maximum de 5, pour lesquels elle prend en charge l'ensemble des frais liés à cette réunion »*). Toutefois, une structure locale ne doit pas renoncer à participer à l'AG pour des raisons de difficultés financières, elle doit le faire savoir et demander le remboursement, total ou partiel, des déplacements. Les structures adhérentes peuvent être les fédérations et les syndicats nationaux membres de Solidaires, représentés à l'AG par des adhérent-e-s retraité-e-s, et les Solidaires départementaux, également représentés par des retraité-e-s venant des départements. Lors de l'AG, ne pourront voter que les représentants des structures adhérentes de l'UNIRS, qui donc auront payé leur dernière cotisation (celle de 2024).

Merci de votre présence et bien cordialement,

Pour le C.A. de l'UNIRS, Philippe Barre, Roland Baille, Carine Delhostal, Gérard Gourguechon, Christian Mahieux, Anne Bennot Millant, Patrice Perret, Denis Turbet-Delof.

**Bulletin réponse à envoyer à l'UNIRS**, soit par courrier postal (UNIRS Solidaires, 31 rue de la Grange aux Belles – 75010 Paris), soit par courrier électronique ([unirs@solidaires.org](mailto:unirs@solidaires.org)). Nous avons besoin de connaître à l'avance le nombre probable de présents pour des questions d'organisation de la salle et de réservation des repas.

**Désignation du syndicat national, de la fédération, ou du Solidaires départemental qui sera représenté à l'AG :** .....

**Modalité de la participation à l'AG** (physique, ou visio) : .....

**Composition envisagée de la délégation** (nom et prénom des camarades qui seront à l'AG du 10 décembre 2025 et adresse internet pour recevoir textes et infos, et envoyer les amendements) :

	Nom et prénom	Adresse internet (lisible...)
1		
2		
3		
4		
5		

**Candidatures pour le prochain Conseil d'Administration** qui siègera à compter de cette AG 2025 : désignation du syndicat national, de la fédération, ou du Solidaires local candidat, et désignation du ou des deux camarades (titulaire et suppléant) qui sont disposés à participer à l'activité du C.A. de l'UNIRS :

  
.....

## Mode d'emploi de cette AG

Cette AG se tiendra en partie avec des personnes déléguées présentes physiquement, mais tout le monde ne viendra pas dans la salle, notamment les camarades qui choisissent d'éviter les déplacements et les réunions.

La visioconférence permettra de suivre l'AG, mais nous avons maintenant l'expérience que les échanges sont plus difficiles que lorsque nous sommes dans un même lieu. Afin de permettre néanmoins des échanges de qualité, le C.A. de l'UNIRS a décidé de permettre des échanges avant la tenue de l'AG :

- De mettre en place une liste internet « [agunirs@solidaires.org](mailto:agunirs@solidaires.org) » avec tous les membres du CA et tous les délégué·e·s désigné·e·s par leur structure. C'est pourquoi il est important de bien remplir la fiche d'inscription en page 2 au plus vite afin de pouvoir suivre tous les échanges et débats qui pourront se faire par cette liste.
- Cette liste permettra l'envoi des documents et la réception des amendements.
- Les propositions d'amendements doivent être envoyées avant le 13 novembre afin que le C.A. du 10 décembre puisse statuer.